



# parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur



@Parcoursup\_info



@Parcoursupinfo



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

[parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

# SOMMAIRE

- > Le calendrier 2020
- > Les principes clés de Parcoursup
- > L'accompagnement pour l'élaboration du projet d'orientation
- > Etape 1 – 20 décembre > 22 janvier 2020 : découverte des formations
- > Etape 2 – 22 janvier > 2 avril 2020 : inscription, formulation des vœux et finalisation du dossier sur Parcoursup
- > Etape 3 – 19 mai > 17 juillet 2020 : phase d'admission

# Le calendrier 2020 en trois étapes

Novembre 2019 > Janvier 2020  
**Je m'informe  
& découvre les formations**

1

22 Janvier > 12 mars 2020  
**Je formule mes vœux**  
Jusqu'au 2 avril  
**Je finalise mon dossier**

2

19 Mai > 17 Juillet 2020  
**Je reçois les réponses  
des formations & je décide**

3

Nov.    Déc.    Janvier 2020    Février    Mars    Avril    Mai    Juin    Juillet    Août    Sept.

Judi 12 mars :  
Dernier jour pour formuler  
mes vœux

# ETAPE 1 : DECOUVERTE DES FORMATIONS

---

20 décembre 2019– 22 janvier 2020

# DES INFORMATIONS POUR CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

Depuis le 20 décembre

## Le site d'information Parcoursup.fr :

> **pour s'informer sur le fonctionnement de chaque étape de la procédure**, de l'inscription sur la plateforme à l'admission dans la formation choisie

> **pour consulter les formations disponibles** via un moteur de recherche amélioré (version adaptée aux tel. portables) permettant d'accéder à **plus de 15 000 formations**

La très grande majorité des formations reconnues par l'Etat, y compris celles en apprentissage, sont désormais disponibles sur Parcoursup.

Quelques rares formations d'enseignement supérieur proposées par des établissements privés ne sont pas présentes sur Parcoursup.

> Contacter directement ces établissements et vérifier les modalités d'admission

---

# RECHERCHER DES FORMATIONS SUR PARCOURSUP

---

## Rechercher par mots clés ou critères de recherche :

- > Saisie de mots clés
- > Sélection de critères : type de formation, spécialité/mention des formations, apprentissage, internat etc.

## Affiner le résultat de recherche en zoomant sur la carte pour afficher les formations dans une zone précise

## Consulter les informations pour chaque formation trouvée :

- > Pourcentage de candidats admis selon le type de baccalauréat en 2019
- > Nombre de places disponibles en 2020 (à partir du 22 janvier 2020)
- > Taux d'accès en 2019, c'est à dire la proportion de candidats ayant reçu une proposition d'admission
- > Suggestions de formations similaires pour élargir vos choix
- > **Lien vers la fiche détaillée de la formation**

# RECHERCHER DES FORMATIONS SUR PARCOURSUP

## Recherche des formations

Veillez entrer votre recherche par mots clés

Plus de 10 000 formations correspondent à votre recherche

Effacer les filtres

### Types d'établissement

10212/ 10687

Etablissements

Publics

3212/ 3278

Etablissements Privés

### Apprentissage

3109/ 3160

Formations en apprentissage

10638/ 11144

Formations hors apprentissage

### Types de formation

7393/ 7703

BTS - BTSA

BTSM

95

### I.U.T. La Rochelle

DUT - Techniques de commercialisation

Taux d'accès

28%

Voir la fiche

Formations similaires

Général Techno Pro

50% 49% 1%

### Université Paul Valéry - Montpellier 3

Licence - Lettres -

Taux d'accès

100%

Voir la fiche

Formations similaires

Général Techno Pro

75% 9% 13%

### Lycée Joseph Fourier

BTS - Services - Comptabilité et gestion

Taux d'accès

42%

Voir la fiche

Formations similaires

Général Techno Pro

35% 24% 41%

### Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Double licence - Histoire / Histoire de l'art et archéologie

Taux d'accès

45%



---

# LES FICHES DE PRÉSENTATION DES FORMATIONS

---

**Pour chaque formation, des informations essentielles pour mieux connaître leur contenu, identifier les débouchés professionnels et évaluer la pertinence de vos choix :**

## **Informations fournies pour chaque formation dès le 20 décembre 2019 :**

- > Contenu et organisation des enseignements
- > Attendus (connaissances et compétences pour réussir dans la formation)
- > Critères généraux d'examen des vœux
- > L'existence ou non de modalités particulières d'examen (concours écrit, entretiens de sélection) et le tarif éventuellement associé
- > Nombre de candidats et nombre d'admis en 2019
- > Dates des journées portes ouvertes ou des journées d'immersion
- > Des contacts utiles : référent handicap, responsable pédagogique, étudiants ambassadeurs
- > Le taux minimum de lycéens boursiers en 2019

## **D'autres informations fournies pour chaque formation dès le 22 janvier 2020 :**

- > Le nombre de places proposées cette année
- > Les taux de passage en 2<sup>ème</sup> année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle
- > Le secteur géographique (pour les licences)

# FOCUS SUR LES NOUVELLES FORMATIONS EN 2020

Plus de **600 nouvelles formations** intègrent Parcoursup dont :

- > **les licences sélectives de l'Université Paris Dauphine**
- > **les 10 Sciences Po / Instituts d'Etudes Politiques**
- > **de nouvelles écoles de commerce ou de management** (concours Acces, Pass, Sesame...)
- > **7 nouvelles catégories d'instituts de formation aux professions paramédicales** (dont, audioprothésiste, orthophoniste, technicien de laboratoire médical....)
- > **De nouvelles écoles de formation aux métiers de la culture** (architecture et paysage, patrimoine, arts plastiques, spectacle vivant, cinéma, audiovisuel, multimédia, etc.)  
**A savoir** : ces formations sont référencées sur le moteur de recherche mais, en 2020, pour la très grande majorité d'entre elles, les candidatures devront se faire, hors Parcoursup directement auprès des établissements > modalités de candidature sur la fiche détaillée de la formation sur Parcoursup.
- > **les formations aux métiers de l'hôtellerie-restauration** (Ferrandi, institut Paul Bocuse...)
- > **de nouvelles formations en apprentissage**
- > ....

# FOCUS SUR LES PARCOURS D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ (1/2)

Nouveauté  
2020

**L'objectif :** la PACES disparaît et de nouveaux parcours d'accès aux études de santé sont mis en place pour diversifier les profils des étudiants et garantir des poursuites d'études et perspectives d'insertion variées

## Trois principes :

- > Possibilité d'accéder aux études de santé après une, deux ou trois années d'études à l'université ou de poursuivre vers un diplôme de licence
- > Deux chances pour candidater aux études de santé tout au long de son parcours de 1<sup>er</sup> cycle
- > Suppression du concours : les candidats sont évalués sur leurs résultats en licence

**Deux parcours proposés sur Parcoursup cette année par les universités pour accéder aux études de maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (dentaire), pharmacie ou kinésithérapie :**

## > Une licence avec option « accès santé » (L.AS)

Exemple : licence de Droit, SVT, Gestion économie avec des enseignements supplémentaires liés à l'option santé

## > Un parcours spécifique « accès santé » (PASS) avec une option d'une autre discipline

Exemple : PASS option Droit, PASS option biologie etc.

## A savoir :

- Tous les profils auront des formations adaptées pour candidater en santé : les profils scientifiques pourront choisir entre PASS et L.AS, les profils non scientifiques auront accès à un large panel de L.AS dans des domaines variés
- Les candidats ont les mêmes chances d'accéder aux études de santé via une L.AS ou un PASS

# FOCUS SUR LES PARCOURS D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ (2/2)

Nouveauté 2020

- > PASS ou L.AS : comment ça marche ?
- > Comment choisir sur Parcoursup le parcours qui vous convient le mieux ?

Consultez sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) :

- Des exemples
- Une page d'information
- Une FAQ complète

**Je suis en terminale et je veux faire des études de santé**  
(maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie)

Quelles formations me sont proposées par les universités ?

Deux exemples

Une licence avec une option « accès santé » *	Un parcours spécifique « accès santé », avec une option d'une autre discipline *
<p><b>L.AS</b></p> <p>Sonia aimerait être pharmacienne ou chirurgien-dentiste et s'intéresse aux sciences</p> 	<p><b>PASS</b></p> <p>Nicolas aimerait être médecin ou sage-femme et aime la littérature</p> 
<p>Elle choisit une licence de chimie qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts et qui propose des enseignements liés à l'option « accès santé »</p>	<p>Il choisit, dans une université ayant une faculté de santé, le parcours spécifique « accès santé » et prend une option lettres qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels</p>
<p>✓ Si Sonia valide sa 1<sup>re</sup> année de licence, elle pourra candidater dans les filières de santé : pharmacie ou odontologie</p>	<p>✗ Si Sonia ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de licence, elle ne peut pas candidater aux études de santé</p>
<p>✓ elle est admise en 2<sup>e</sup> année de pharmacie</p> <p>✓ elle poursuit en 2<sup>e</sup> année de chimie</p>	<p>✓ elle peut redoubler cette 1<sup>re</sup> année</p> <p>✓ elle peut se réorienter via Parcoursup</p>
<p>et elle peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire</p>	<p>et il peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire</p>

\* selon les possibilités offertes par les universités

# ETAPE 2 : INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX ET FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP

---

22 janvier > 12 mars > 2 avril 2020

# 2

22 Janvier → 2 Avril 2020

## Je m'inscris pour formuler mes vœux & finalise mon dossier

### TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant à la **2<sup>e</sup> semaine de l'orientation** et aux **journées portes ouvertes** dans les établissements de l'enseignement supérieur.

### DU 22 JANVIER AU 12 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
  - **Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux**  
(avec possibilité de sous-vœux selon les formations)
- Jeudi 12 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.**

### FÉVRIER - MARS

**2<sup>e</sup> conseil de classe** : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour vous guider à chaque étape

### JEUDI 2 AVRIL

**Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat** avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**

### AVRIL-MAI

Les formations que j'ai demandées examinent mon dossier à partir des critères d'examen des vœux qu'elles ont indiqués dans leur fiche Parcoursup.

---

# S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

---

Les **éléments nécessaires à l'inscription** :

- > Une **adresse électronique valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (Identifiant National Elève) sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

**Important** : **renseigner un numéro de portable** pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. **Les parents ou tuteurs légaux** peuvent également renseigner leur numéro de portable pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.

Des questions ? Besoin d'assistance pour s'inscrire ?

- > Numéro vert : 0 800 400 070 (des numéros spécifiques pour les départements d'outre-mer)
- > Messagerie contact depuis son dossier
- > Tutoriels disponibles sur le site Parcoursup.fr

22<sup>•</sup> Janvier > 12<sup>•</sup> Mars 2020  
**Formulation des vœux**

Janvier 2019

Février

Mars

Avril

# FORMULER DES VŒUX

Du 22 janvier  
au 12 mars  
inclus

Des vœux formulés sans contrainte par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion personnelle et de ses échanges avec l'équipe pédagogique :

## > Jusqu'à 10 vœux

**Conseil** : éviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2019, les candidats ont formulé 9 vœux en moyenne)

## > Pour des **formations sélectives** (Classe prépa, BTS, DUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licence, PASS)

**Conseil** : penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives

## > Des vœux simples (licence sélectives et non sélectives) et des vœux multiples

## > Des vœux non classés : aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure

## > Des vœux motivés : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal

# LES VŒUX MULTIPLES

Du 22 janvier  
au 12 mars  
inclus

Pour élargir les possibilités, les lycéens peuvent faire des vœux multiples pour certaines formations :

> **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** proposées dans différents établissements ou sites en vue de faire l'objet d'un même vœu et ainsi d'élargir les possibilités de choix des candidats.

> **Un vœu multiple correspond à un vœu** parmi les 10 vœux possibles.

> **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.**

Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer. Vous pouvez faire jusqu'à 20 sous-vœux pour l'ensemble des vœux multiples.

> **Les lycéens peuvent faire jusqu'à 20 sous-vœux** pour l'ensemble des vœux multiples

A noter: pour les écoles de commerce/management ou d'ingénieurs qui recrutent sur concours commun, les IFSI, les formations paramédicales regroupées, les EFTS, les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France et le réseau des 7 Sciences Po / IEP qui recrutent sur concours commun, **le nombre de sous-vœux n'est pas limité et ils ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé.**

# LES FORMATIONS CONCERNÉES PAR LES VŒUX MULTIPLES (1/3)

**CPGE** (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles), **DUT** (Diplôme Universitaire de Technologie), **BTS** (Brevet de Technicien Supérieur), **DN MADE** (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design) :

- > ils sont regroupés par spécialité à l'échelle nationale
- > chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu
- > pour demander une spécialité de BTS, DUT, classe prépa ou DN MADE : vous formulez un vœu multiple et vous pouvez choisir jusqu'à 10 sous-vœux dans cette spécialité
- > **Remarque** : la demande d'une classe prépa dans un même établissement avec ET sans internat compte pour un seul sous-vœu

**Exemple : vous demandez une CPGE MPSI dans 7 établissements différents**  
→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux

**DCG** (Diplômes de Comptabilité et de Gestion) :

- > ils sont regroupés à l'échelle nationale
- > Chaque établissement proposant un DCG correspond à un sous-vœu
- > Pour demander un DCG : vous formulez un vœu multiple et vous pouvez choisir jusqu'à 10 sous-vœux

**A savoir : pour l'ensemble de ces formations, vous pouvez faire jusqu'à 20 sous-vœux pour l'ensemble des vœux multiples.**

# LES FORMATIONS CONCERNÉES PAR LES VŒUX MULTIPLES (2/3)

**Les IFSI (Instituts de Formation en Soin Infirmier) et les formations d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse (pour la plupart d'entre elles)**

- > Ils sont regroupés à l'échelle territoriale (au niveau de l'université)
- > Un vœu multiple correspond à un regroupement d'établissements
- > Pour demander un établissement : vous formulez un vœu multiple correspondant un regroupement d'établissements. Chaque établissement correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.
- > A savoir : vous pouvez formuler 5 vœux multiples maximum

## Exemples :

- vous demandez **une formation au sein du regroupement d'IFSI** porté par l'Université Bretagne Sud qui comprend 3 instituts). Cette demande compte pour 1 vœu multiple. Vous choisissez au sein de ce regroupement les instituts que vous souhaitez parmi les 3 proposés.
- Vous demandez **une formation au sein du regroupement de formations d'orthophonie** de Nouvelle Aquitaine qui comprend 3 établissements. Cette demande compte pour 1 vœu multiple. Vous choisissez au sein de ce regroupement les établissements que vous souhaitez parmi les 3 proposés.

---

# LES FORMATIONS CONCERNÉES PAR LES VŒUX MULTIPLES (3/3)

---

**Les écoles d'ingénieurs / de commerce et de management qui sont regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun**

> Pour demander ces écoles vous formulez un vœu multiple pour un concours. Chaque école correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.

**Le réseau des 7 Sciences Po/IEP qui sont regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun (Aix, Lille, Lyon, Rennes, St Germain-en-Laye, Strasbourg, Toulouse)**

> Pour demander ces IEP, vous formulez un vœu multiple pour le concours commun (constitué d'épreuves écrites). Chaque IEP correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.

**Les EFTS (Etablissements de Formation en Travail Social) sont regroupés par diplôme d'Etat à l'échelle nationale**

> Pour demander un EFTS, vous formulez un vœu multiple par DE. Chaque EFTS correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.

**Les parcours spécifiques « accès santé » en Ile-de-France sont regroupés à l'échelle régionale**

> Pour demander un PASS en IDF, vous formulez un vœu multiple. Chacune des 7 UFR médicales de la région correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.

# Les mesures pour favoriser la mobilité géographique :

## Pour les formations sélectives (BTS, DUT, IFSI, écoles...)

- > Les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors. **Il n'y a pas de secteur géographique**

## Pour les formations non-sélectives (licences, PASS)

- > Les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors – Ils sont considérés comme résident dans l'académie si cette licence n'est pas proposée dans leur académie
- > **Le secteur géographique (généralement l'académie) s'applique quand les formations sont très demandées** et ne peuvent accueillir tous les candidats ayant fait une demande : un pourcentage maximum de candidats hors secteur géographique est alors fixé par le recteur. Ce pourcentage vise à faciliter l'accès des bacheliers qui le souhaitent aux formations proposées dans leur académie de résidence tout en permettant la mobilité géographique des autres candidats.

**Conseil** : il est recommandé à un candidat qui souhaiterait faire un vœu dans une licence très demandée située hors de son secteur de formuler un autre vœu pour la même mention de licence si elle est proposée dans son académie

## > Secteur géographique Ile-de-France

- > Les candidats résidant en Ile-de-France (académies de Créteil, Paris et Versailles) appartiennent au même secteur géographique, sans distinction entre les 3 académies.

---

# La prise en compte du profil et du projet de chaque lycéen :

---

## > Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, STS, IUT, écoles, IFSI, EFTS...)

- L'admission se fait **sur dossier et, dans certains cas, par concours (épreuves écrites) ou entretien de sélection** (si ces modalités d'examen sont payantes, la fiche de formation le précise)
- Des spécificités pour l'accès des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en DUT (objectif de garantir une priorité d'accès à ces publics).

## > Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences et PASS)

- un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université**, dans la limite des capacités d'accueil
- l'université peut conditionner l'admission au suivi d'un **parcours de réussite personnalisé** (remise à niveau, cursus adapté...) pour renforcer ses compétences et favoriser sa réussite (Oui-Si)
- **si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles** : les dossiers sont ordonnés par une commission d'examen des vœux, après qu'ils ont été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée

---

# QUESTIONNAIRES DROIT & SCIENCES : A QUOI ÇA SERT ?

---

Des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les candidats dans leur réflexion :

- > Ces questionnaires concernent uniquement les candidats qui souhaitent postuler en **licence de Droit ou dans l'une des 14 licences scientifiques proposées sur Parcoursup**
- > Ils aident les candidats à avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser dans la formation demandée.
- > Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat. **Ils ne sont en aucun cas transmis aux universités.**
- > **Chaque candidat concerné doit obligatoirement répondre au questionnaire correspondant à la formation de son choix :**
  - > **Accessible depuis la fiche de formation sur Parcoursup** au moment où le lycéen formule son vœu
  - > **Une attestation à télécharger et à joindre à son dossier avant le 2 avril 2020 inclus**

# FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au  
2 avril inclus

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent obligatoirement :

- > **Compléter leur dossier** : saisie du projet de formation motivé pour chaque vœu formulé, de la rubrique « préférence et autres projets » et des éventuelles pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > **Confirmer chacun de leurs vœux**

Si un vœu n'est pas confirmé avant le 2 avril 2020 (23h59- heure de Paris), le vœu ne sera pas examiné par la formation

# LA RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

Jusqu'au  
2 avril inclus

Cette rubrique permet au candidat de renseigner des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et qu'il souhaite porter à la connaissance des formations qui vont étudier son dossier :

- > expérience d'encadrement ou d'animation
- > engagement civique, associatif
- > expériences professionnelles ou stages
- > ouverture au monde (pratiques sportives et culturelles)

**Cette rubrique est facultative mais c'est un atout supplémentaire pour le lycéen** : elle permet de se démarquer, de parler davantage de soi et de mettre en avant des qualités, compétences ou expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires.

# LA RUBRIQUE « PRÉFÉRENCE ET AUTRES PROJETS »

Jusqu'au  
2 avril inclus

Cette rubrique est composée de 2 parties distinctes qui doivent obligatoirement être renseignées pour finaliser le dossier candidat :

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés ou pour un domaine particulier. Ces informations seront très utiles pour les commissions académiques qui à partir de début juillet accompagnent les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission durant la phase d'admission.
- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

**IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.**

---

# L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

---

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque vœu saisi par l'élève, via la **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque formation choisie par l'élève :
  - le professeur principal donne un avis sur ses compétences transversales
  - le proviseur donne un avis sur la capacité à réussir de l'élève
- La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par le lycéen dans son dossier à **partir du 19 mai 2020**

## La fiche Avenir comprend pour chaque vœu :

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement

# EXAMEN DES VŒUX PAR LES FORMATIONS : LES PRINCIPES

---

7 avril > 11 mai 2020

# L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Du 7 avril au  
11 mai

Le dossier de chaque lycéen est transmis pour examen aux établissements d'enseignement supérieur. Pour chaque formation demandée, il comporte :

- > Le projet de formation motivé
- > Les bulletins de 1ère et terminale (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre ou 1<sup>er</sup> semestre) et les notes aux épreuves anticipées du baccalauréat
- > Les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > Le contenu de la rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée
- > La fiche Avenir renseignée par le lycée

# ETAPE 3 : PHASE D'ADMISSION (REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

---

19 mai – 17 juillet 2020

3

19 Mai → 17 Juillet 2020

## Je reçois les réponses des formations & je décide

**19 MAI**

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu.  
Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

**DU 17 JUIN AU 24 JUIN**

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

**DU 29 JUIN AU 1<sup>er</sup> JUILLET**

**Point d'étape :** si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

**8 JUILLET**

*Résultats du baccalauréat.*

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.



**VENDREDI 17 JUILLET**

**Fin de la phase principale :** dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

**DU 25 JUIN AU 11 SEPTEMBRE**

Phase complémentaire.



# RÉCEPTION DES RÉPONSES ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

A partir du  
19 mai

- > **Le 19 mai 2020** : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé
- > Il doit répondre à **TOUTES les propositions d'admission reçues, en respectant les délais de réponse** indiqués
- > Lorsqu'il accepte une proposition d'admission, il peut conserver les vœux en attente qui l'intéressent davantage
- > **Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat du 17 au 24 juin et suspension des délais de réponse aux propositions**

# LES RÉPONSES DES FORMATIONS

Le 19 mai 2020, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

## > Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

Non

Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

## > Formation non sélective (licences, PASS) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

**oui – si** : le lycéen se voit proposer un **parcours de réussite personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/4)

## > Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :

- **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- **par notification sur l'application Parcoursup** préalablement installée sur son portable
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

**Info** : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

## > L'application Parcoursup:

- elle permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
- **elle sera téléchargeable** avant le 19 mai sur



et



---

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/4)

---

## > Les **délais à respecter** pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- **Entre le 19 et le 23 mai 2020 inclus** : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 19 mai 2020 : vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 23 mai 2020 inclus.

- **Le 24 mai 2020** : vous avez 4 jours pour répondre (J+3)
- **À partir du 25 mai 2020** : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)

### A savoir :

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.

Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses propositions d'admission (sauf celle éventuellement déjà acceptée) et ses vœux en attente sont considérés comme abandonnés

---

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (3/4)

---

## > Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il **accepte** la proposition (ou y renonce) et il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

## > Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente

- Il doit faire un choix en **acceptant une seule proposition** et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

---

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (4/4)

---

- > **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**
  - > il consulte les indicateurs disponibles pour chaque vœu en attente
  - > des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions
  
- > **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**
  - > dès le 19 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire à partir du 25 juin 2020.

---

# L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

---

## > Quand ?

A partir du 19 mai 2020

Nouveauté  
2020

## > Pour qui et pourquoi ?

Pour les candidats ayant des vœux en attente

Pour gagner en tranquillité : plus besoin de se connecter à la plateforme

**A noter** : le répondeur automatique est une option facultative.

## > Comment ?

Les candidats ordonnent tous leur(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

---

# L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

---

**Exemple 1** : le candidat n'a qu'un seul vœu en attente et il active le répondeur automatique .

- S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.

**Exemple 2** : un candidat a déjà accepté une proposition et a conservé 3 vœux en attente qu'il classe en activant le répondeur automatique.

- S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement : son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu.

---

# UN POINT D'ÉTAPE OBLIGATOIRE FIN JUIN

---

## > Quand ?

Du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet

## > Pour qui et pourquoi ?

**Pour les seuls candidats ayant des vœux en attente (qu'ils aient accepté ou non une proposition d'admission)**

**A noter** : Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés. Il en est de même pour ceux qui ont activé l'option « répondeur automatique ».

**Pour faire le point sur votre dossier**

## > Comment ?

**Les candidats doivent se connecter et indiquer (avant le 1<sup>er</sup> juillet 23h59, heure de Paris) les vœux en attente qui les intéressent toujours**

---

# INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

---

**Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :**

- **Avant le 17 juillet 2020**, s'il accepte **définitivement** une proposition d'admission **avant** le 13 juillet 2020
- **Avant le 27 août 2020**, s'il accepte **définitivement** une proposition d'admission entre le 13 et le 23 août 2020
- Aux dates fixées par la formation s'il accepte définitivement une proposition après le 24 août 2020

**Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :**

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

# DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

A partir du  
22 janvier

- > **Le numéro vert : 0 800 400 070**  
(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)
- > **La messagerie contact** depuis le dossier candidat
- > **Les réseaux sociaux pour rester informé :**

 @Parcoursup\_info

 @Parcoursupinfo

 @Devenir Etudiant

---

# UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI À SEPTEMBRE

---

**Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver à la rentrée une place dans une formation proposée sur Parcoursup :**

- > **Dès le 19 mai 2020** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, DUT, école, CPGE, IFSI...) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel pour préparer la phase complémentaire**
- > **Du 25 juin au 10 septembre 2020 inclus** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles**
- > **Après les résultats du bac (7 juillet 2020)** : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur** (CAES) de leur académie : elle étudie les dossiers et aide les candidats à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles.

# TERMINALES 2019-2020.FR

## Un site dédié à l'orientation

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, études de santé...) et les opportunités des filières d'avenir
- > Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers

The screenshot displays the website interface for 'TERMINALES 2019/2020'. At the top, it features logos for the French Republic, the Ministry of National Education and Youth, and the Ministry of Higher Education, Research, and Innovation. The main title is 'TERMINALES 2019/2020' with the tagline '5 ÉTAPES POUR MON PARCOURS VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR'. To the right, there is a logo for 'onisep MON ORIENTATION EN LIGNE'. Below the title is a navigation bar with five steps, each with an icon and a label: ÉTAPE 1 (Map), ÉTAPE 2 (Building), ÉTAPE 3 (Lightbulb), ÉTAPE 4 (Headphones), and ÉTAPE 5 (Hand pointing to a screen). The main content area is divided into five columns corresponding to the steps. The first column, 'J'explore les possibles', contains a list of links: '10 conseils pour s'orienter', 'Que faire après mon bac?', 'Rechercher un métier', 'Info filières', and 'Découvrir le monde professionnel'. The other columns have titles and icons: 'Je découvre les formations et les parcours' (Building icon), 'J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix' (Lightbulb icon), 'Je souhaite en parler' (Headphones icon), and 'Je prépare mon entrée dans la vie étudiante' (Hand pointing to a screen icon).



---

[parcoursup.fr](http://parcoursup.fr)

 [@Parcoursup\\_info](https://twitter.com/Parcoursup_info)

 [@Parcoursupinfo](https://www.facebook.com/Parcoursupinfo)

---

[etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)

  [@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION